

Info Parents

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école St-Viateur-Clotilde-Raymond

Octobre 2017

Version abrégée

VIOLENCE: «Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.»*

INTIMIDATION: «Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.»*

* Définitions dans la Loi sur l'instruction publique 2012

Nos enjeux prioritaires

- 1) Développer les compétences de tous les élèves à agir et à interagir de manière positive, saine et efficace.
- 2) Accroître les habiletés des élèves à gérer leurs conflits de manière pacifique.
- 3) Mise en place du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation dans notre école.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Documents distribués (définitions, loi, plan de lutte—version abrégée);
- Transmission des règles de conduite et mesures de sécurité;
- Encourager les parents à contacter l'école.

Les mesures de prévention à notre école visant à contrer l'intimidation et la violence

Code de vie connu et appliqué de façon cohérente par tous.

Politique claire de l'école sur l'intimidation et la violence, promotion de la dénonciation.

- ✓ Plan d'action adopté le 9 avril 2013 et révisé annuellement.
- ✓ Activités de sensibilisation en classe.

Mesures de sécurité révisées, transmises en début d'année et revues régulièrement en cours d'année.

Sensibilisation des élèves sur l'intimidation et la violence, explication des différents rôles dans ces situations:

- ✓ Par des interventions et des animations en classe.
- ✓ Modélisation des comportements.

Mise en place d'un langage commun pour la résolution de conflits.

Sensibilisation auprès des membres du personnel pour reconnaître une situation et intervenir efficacement :

- ✓ Pour différencier les cas d'intimidation et les cas de conflits.
- ✓ Protocole d'intervention clair et précis.



Modalités pour déclarer un évènement d'intimidation ou de violence

Confidentiel

Adresse Internet SOS Intimidation publicisé dans différents Info-parents.

Contactez l'école soit ✓ par téléphone St-Viateur 514 380-8899 # 4631

Clotilde-Raymond 514 380-8899 # 4641

✓ par courriel sosintimidation063@csdgs.qc.ca

✓ Boîte à messages pour les élèves située près du local des
techniciennes en éducation spécialisée (TES)

Seuls les intervenants concernés seront informés afin d'assurer un meilleur suivi en toute confidentialité.

